

**ISSOIRE
COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de Membres :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix,

Le 30 mars à dix-huit heures trente,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ d'ISSOIRE COMMUNAUTÉ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en Mairie d'Issoire sous la présidence de Monsieur Bernard ROUX, Président.

Date de convocation : 24/03/2010

Date d'affichage : 07/04/2010

OBJET :

**Vote des taux de taxe
d'enlèvement des
ordures ménagères
(TEOM) 2010**

Présents avec voix délibérante : Mrs Jacques MAGNE, Gérard GUILLET, Robert CHABAUD, Gilles DUFOUR, Pascal TARRAIRE (suppléant), Sébastien ALLART, Bertrand BARRAUD, Marc JAMON, Georges CHASSANY, Lionel DIRAND, Philippe MARTY, Bernard FLAT (suppléant), Bernard ROUX, Henri GONIN, Lionel GERARD, Georges NAVA, José CHiodo, Jean-Yves CROUZET, Joël BORTOLOTTI, Eric THOMAS ; Mmes Martine VORE, Françoise CHAUVIERE, Véronique COLAS-FIORINI, Maria LANCRENON, Nadège DUCHET, Chantal POISSON (suppléante).
Bernard FLAT : pouvoir de Jocelyne BOUQUET, du fait de l'absence de son suppléant attribué Eric MARY.

Absents excusés : Mrs Christophe NECHAOUNI, Henri SEMONSUT, Fabien BERNARD ;
Mme Jocelyne BOUQUET.

Secrétaire : M. Henri GONIN

Rapporteur : Monsieur GONIN

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du conseil communautaire qu'Issoire Communauté a institué la TEOM par délibération du 30/03/2005 et a voté le taux de la TEOM 2006 par délibération du 29/03/2006, le taux de TEOM 2007 par délibération du 05/04/2007, le taux de TEOM 2008 par délibération du 30/04/2008 et le taux de TEOM 2009 par délibération du 31/03/2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle qu'un lissage avait été décidé sur 5 ans (2005 à 2009 inclus). Pour information, les taux de TEOM 2005 étaient les suivants :

Issoire : 8.56 %
Le Broc : 7.32 %
Perrier : 14.79 %
Meilhaud : 9.24 %
Pardines : 8.71 %

Cette année 2010, les appels de participation sont les suivants :

- le SICTOM Issoire Brioude : 1.649.554 €
- le SICTOM des Couzes : 8.784 €

Au vu de ces produits attendus et des bases 2010 (Issoire : 15.275.555 ; Le Broc : 691.061 ; Perrier : 705.642 ; Meilhaud : 198.504 ; Pardines : 104.077), Monsieur le Rapporteur propose de voter les taux de TEOM 2010 suivants :

Issoire : 9.78 % (contre 10.13 % en 2009)
Le Broc : 9.78 % (contre 10.13 % en 2009)
Perrier : 9.78 % (contre 10.13 % en 2009)
Meilhaud : 9.78 % (contre 10.13 % en 2009)
Pardines : 8.44 % (contre 8,72 % en 2009)

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'acter les taux de TEOM proposés pour 2010, à savoir :

Issoire : 9.78 %
Le Broc : 9.78 %
Perrier : 9.78 %
Meilhaud : 9.78 %
Pardines : 8,44 %

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 07/04/2010
Transmis à la Sous-Préfecture
d'Issoire le 07/04/2010

Le Président
Bernard ROUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bernard ROUX